



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : **LOURDAIS Olivier**
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom des mandataires (le cas échéant) :
GUILLER Gaëtan / LEGENTILHOMME Jérôme / GUILLON Michaël / MARTIN Charles
Adresse : **CNRS-Université de La Rochelle (UMR7372) – Centre d'Etudes Biologique de Chizé**
Commune : **Villiers en Bois**
Code postal : **79360**
Nature des activités : **Programme de recherche « Pratiques agricoles et conservation des Reptiles en paysage bocager ».**
Biologie de la conservation
Qualification : **LOURDAIS Olivier : Chargé de Recherche CEBC CNRS ; GUILLER Gaëtan / LEGENTILHOMME Jérôme / MARTIN Charles : Naturalistes indépendants. GUILLON Michaël : Docteur en Biologie**

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Vipera aspis</i> Vipère aspic	200	Adultes / Juvéniles
B2 <i>Vipera berus</i> Vipère péliade	200	Adultes/ Juvéniles
B3 <i>Coronella austriaca</i> Coronelle lisse	100	Adultes/ Juvéniles
B5 <i>Zamenis longissimus</i> Couleuvre d'Esculape	100	Adultes/ Juvéniles
B6 <i>Natrix helvetica</i> Couleuvre helvétique	200	Adultes/ Juvéniles
B7 <i>Anguis fragilis</i> Orvet fragile	50	Adultes/ Juvéniles
B8 <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	50	Adultes/ Juvéniles
B9 <i>Lacerta bilineata</i> Lézard à deux raies	50	Adultes/ Juvéniles
B10 <i>Hierophis viridiflavus</i> Couleuvre verte et jaune	50	Adultes/ Juvéniles

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude éco-éthologique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

La présente demande s'inscrit dans nos programmes de recherche sur l'impact des changements globaux (climat et agriculture) sur les reptiles squamates (lézards et serpents). Nos travaux reposent sur le suivi de populations sur le terrain dans différents contextes paysagers (bocages, landes). Ils permettent d'aborder à la fois des questions de recherche fondamentale et de biologie de la conservation. Les trois axes principaux de nos travaux sont évoqués ci-dessous :

1) Evolution des habitats et impact sur les populations :

Les mutations des paysages bocagers ont stimulé l'émergence de recherche sur la biodiversité en milieu agricole et notamment sur l'impact des changements des pratiques sur la faune et la flore. L'évaluation de la qualité des habitats ne peut se faire qu'à la lumière d'une approche globale considérant des groupes aux besoins écologiques contrastés. Les squamates sont des organismes peu emblématiques et souvent sous-considérés. Ils peuvent cependant apporter des informations pertinentes du fait de leurs capacités de déplacement et de dispersion généralement limitées (< à 1km) et de leur sensibilité à l'agencement du paysage. Nos travaux permettent précisément d'étudier l'impact des modifications du paysage sur différents aspects (évolution des populations, utilisation de l'habitat).

2) Adaptations thermiques et changements climatiques :

Les squamates ne produisent pas de chaleur interne et font naturellement face à d'importantes variations thermiques à différentes échelles temporelles (journée, saison) notamment en zones tempérées. Ils ont développé une diversité d'adaptations physiologiques, morphologiques et comportementales pour réguler leur température corporelle. La clarification de la sensibilité thermique des espèces est essentielle pour comprendre et prédire l'influence des changements climatiques à une échelle régionale. Nos suivis apportent des informations précises sur la phénologie de la reproduction et permettent de faire des liens avec l'évolution du climat.

3) Etude de la répartition et des limites de distribution :

Enfin, le département de Loire Atlantique offre une situation unique avec des limites de répartition et une zone de contact entre deux espèces proches mais avec des affinités climatiques contrastées (vipère péliade et vipère aspic). L'étude de ces deux espèces dans ce contexte climatique spécifique apporte donc des informations importantes sur différents aspects (écologie, physiologie, génétique) en limite d'aire de répartition.

Nos suivis de populations par capture-marquage-recapture en Loire Atlantique permettront d'aborder ces trois grands axes de recherches. Les informations obtenues peuvent être valorisées pour des préconisations cohérentes en termes de mesures de conservation. Les animaux capturés sont marqués individuellement par ablation d'écaille, une technique validée par les comités d'éthique. Ce type de suivi s'inscrit nécessairement dans la durée et notre demande s'échelonne donc sur cinq années.

Les animaux seront systématiquement relâchés sur le lieu de capture après marquage et mesures.

Concernant les deux espèces de vipères, certains individus pourront être amenés au laboratoire (CNRS) et relâchés de façon différée (1 mois maximum) afin de réaliser certaines mesures complémentaires.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

Dans certains cas les animaux pourront être maintenus au laboratoire (CNRS) afin d'obtenir des données complémentaires (comportement, physiologie, reproduction). Cet aspect concerne uniquement les deux espèces de vipères pour lesquelles nous disposons des autorisations requises (certificat de capacité n° : 79-158, agrément de l'établissement A 79-001) et les équipements adéquats.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : **Marquage léger par ablation d'écailles ventrales**

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser : **Doctorat en Biologie / Habilitation à diriger les recherches**
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2026**.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Pays de Loire**
Départements : **Loire Atlantique**
Cantons :
Commune :

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Transfert des publications issues de l'étude**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Villiers en Bois

Le 22/03/2022

Votre signature

P/O Michaël GUILLON

